



Êtes-vous victime de discrimination à la location?

Qu'est-ce que la «discrimination à la location»? C'est le fait de **désavantager une personne** qui est à la **recherche d'un logement** ou en conflit avec ses voisins, en la traitant différemment des autres, à son détriment, selon un ou plusieurs critères.

Les critères discriminatoires peuvent être:

- ▶ l'origine ethnique ou nationale
- ▶ la langue parlée (autre que l'allemand)
- ▶ la religion
- ▶ le sexe ou l'identité de genre
- ▶ l'orientation sexuelle
- ▶ le handicap
- ▶ l'âge
- ▶ le statut social
- ▶ la situation de famille.

Les informations au dos de cette page ont pour but de vous aider à réagir en cas de discrimination.



fair_mieten
fair*wohnen



Restez calme et cherchez de l'aide!

De nombreux conseillers sont à votre disposition pour vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches. Ils vous aident à rassembler des preuves et à préparer votre plainte. Leurs bureaux sont situés à plusieurs endroits de la ville. **N'hésitez donc pas à solliciter leur aide professionnelle!**

Rassemblez des preuves!

Pour engager des poursuites judiciaires à l'aide de conseillers, ainsi que devant un tribunal, il vous faut des preuves.

1. Écrivez **un compte rendu des faits**: quand et où cela s'est-il passé? Qui était présent? Qui a participé à la scène par des gestes ou par des paroles?
2. Adressez-vous aux **témoins**: quelqu'un a-t-il pu assister à la scène? Recueillez les noms, adresses et numéros de téléphone
3. Rassemblez les **courriers**, conservez les **e-mails**, faites des **captures d'écran** (par exemple, quand il s'agit d'une annonce sur Internet). Après chaque conversation (téléphonique ou non), notez avec précision ce qui a été dit, comment et par qui.

N'attendez pas trop longtemps!

Après les faits, vous n'avez que 2 mois pour porter plainte.

Le **service berlinois contre la discrimination à la location, baptisé «Fair Mieten – Fair Wohnen»** («Louer juste, vivre juste»), vous conseille gratuitement!

www.fairmieten-fairwohnen.de

E-Mail: fachstelle@fairmieten-fairwohnen.de

Téléphone: 030 623 26 24.